

moto n'Go

PARCOURS DE FORMATION

PERMIS CE



Moto N'go - SAS au capital de 5 000 € euros
L'angle du Chemin de la Noue Rousseau- Le Plessis Paté – 07 70 14 02 23
Motongo91@gmail.com – SIRET : 90344502100012
APE : 8553Z - Agrément préfectoral :

PRÉAMBULE

❖ PRÉAMBULE

Le présent document définit le contenu pédagogique et le déroulé de la formation au permis CE proposée par Moto N'Go.

Il sert de support de présentation auprès de tout public souhaitant obtenir le permis CE s'inscrivant dans notre établissement.

Il ne subordonne pas le contrat de formation. Par ailleurs, les moyens pédagogiques sont susceptibles d'être modifiés en cours de formation. En ce cas, des moyens équivalents seront mis en œuvre par Moto N'Go.

Le contenu et le déroulé pédagogique, quant à eux, se basent sur les compétences et les procédures légales. Ceux présentés ici le sont à la date de mise à jour. En cas de modification, l'élève en est informé immédiatement.

SOMMAIRE

Table des matières

Préambule	1
Sommaire	2
Objectifs	3
Public & prérequis	4
Contenu de la formation	6
Durée de la formation	8
Moyens pédagogiques	9
Evaluation	11
Validation	12

OBJECTIFS

Connaître les principales règles de circulation. Savoir s'intégrer dans la circulation en toute sécurité et sans gêne pour les autres usagers. Connaître la signalisation spécifique. Avoir des notions concernant l'aspect technique et mécanique du véhicule et de son entretien. Maîtriser les manœuvres de marche avant et de marche arrière avec le véhicule. Devenir un éco conducteur de véhicules de transports de marchandises responsable. Et enfin, obtenir le permis de conduire catégorie CE.

PUBLIC & PRE-REQUIS

❖ PUBLIC

Tout conducteur titulaire du permis C répondant aux conditions suivantes : - 21 ans minimum sauf pour les titulaires d'un titre professionnel ou d'un diplôme de niveau IV ou V de conducteur routier de marchandises sur porteur - Apte médicalement conformément à la réglementation relative au contrôle médical de l'aptitude à la conduite.

❖ PRE -REQUIS

- Être titulaire du permis B en cours de validité
- Savoir lire, écrire et parler le Français
- Avoir passé une visite médicale conformément au décret n°2012-886 du 17 juillet 2012 relatif au contrôle médical de l'aptitude à la conduite depuis 2 ans maximum
- Avoir satisfait à l'épreuve de l'ETG si son dernier permis à plus de 5 ans
- L'entrée en formation est soumise à la validation de la demande de permis de conduire auprès de l'ANTS sur <http://ants.gouv.fr>

CONTENU DE LA FORMATION

COMPETENCE 1 : ACQUERIR LES CONNAISSANCES NECESSAIRES POUR SE PREPARER A L'EPREUVE THEORIQUE DU CODE DE LA ROUTE

- Dispositions légales en matière de circulation routière
- Le conducteur
- La route
- Les autres usagers de la route
- Réglementation générale et divers
- Porter secours § Précautions nécessaires en quittant le véhicule
- Eléments mécaniques § Eléments liés à la sécurité
- Equipements de sécurité des véhicules § Utilisation du véhicule et respect de l'environnement

COMPETENCE 2 : EFFECTUER LES VERIFICATIONS COURANTES DE SECURITE DU VEHICULE ET EFFECTUER LES EXERCICES DE MANIABILITE

- Les réglementations spécifiques au transport de marchandises
- Les vérifications de l'état du véhicule
- Les manœuvres avec le véhicule

COMPETENCE 3 : APPREHENDER LA ROUTE EN FONCTION DU GABARIT DU VEHICULE DANS DES CONDITIONS NORMALES DE CIRCULATION

- La signalisation spécifique au transport de marchandises
- Les règles de placement et de circulation
- La compréhension des risques liés à la gestion du gabarit
- Le franchissement d'intersections

COMPETENCE 4 : CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES ET PARTAGER LA ROUTE AVEC LES AUTRES USAGERS

- La compréhension de la nécessité de partager la route avec d'autres usagers *
- Les distances de sécurité, de freinage et d'arrêt
- L'adaptation de la vitesse
- La conduite dans des conditions atmosphériques dégradées

COMPETENCE 5 : PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME, SURE ET ECONOMIQUE

- L'anticipation et l'analyse autonome des situations de conduite
- Les risques spécifiques liés à la conduite d'un véhicule poids lourd de transports de marchandises
- Le comportement en cas de panne ou d'accident
- Les aides à la conduite

- Les impacts écologiques liés à la conduite

DURÉE DE LA FORMATION

❖ DURÉE

La durée de la formation pour le Permis est de 105 heures.

(Une période de 7 heures supplémentaire peut être nécessaire pour présenter les examens officiels.

- Stage en présentiel sur 2 semaines consécutives
- Nos horaires : 8h – 12h ; 13h – 16h
- Effectif maximum : 5 stagiaires
- Temps libre sur plate – forme E-learning

MOYENS PÉDAGOGIQUES

❖ *MOYENS MATÉRIELS*

La formation théorique peut se dérouler, en partie, par l'accès à une plateforme E-learning dédiée. Le stagiaire recevra par mail et/ou sms des identifiants de connexion et mot de passe pour se connecter sur le site suivant : <https://ediser.elmg.net>.

Pour la formation pratique, les cours seront pratiqués sur piste et/ou sur la route, et/ou sur des véhicules à double commande pour la conduite.

❖ *MOYENS PÉDAGOGIQUE D'ENCADREMENT*

Tous les cours sont assurés par des enseignants titulaires du BEPECASER ou du Titre Professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (TP ECSR qui remplace le BEPE CASER) et disposant d'une autorisation d'enseigner en cours de validité, assurent les cours de conduite. Mais ils sont également titulaires de la mention Lourd.

❖ **EPREUVE HORS CIRCULATION**

Elle a pour but de vérifier les connaissances du candidat notamment en matière de réglementation des transports, de sécurité liée au changement mécanique.

Elle est composée de plusieurs exercices :

- Une interrogation écrite ;
- Un test sur les vérifications courantes de sécurité ;
- Une interrogation orale ;
- Un exercice de maniabilité.

Pour être admis à l'épreuve hors circulation, il faut obtenir un minimum de 17 points sous réserve de ne pas obtenir une note éliminatoire et d'avoir obtenu un résultat favorable à l'exercices de maniabilité.

Une fois cette épreuve validée, le candidat dispose de 3 essais pendant un an pour valider l'épreuve en circulation.

❖ **EPREUVE EN CIRCULATION**

L'épreuve se déroule sur des itinéraires variés.

Elle permet de vérifier que le candidat :

- Respecte le code de la route ;
- Peut circuler en sécurité pour lui et les autres usagers des voies publiques ;
- Prend en compte les spécificités de la conduite d'un véhicule lourd ;
- Maîtrise les commandes et la manipulation de son véhicule ;
- Est suffisamment autonome dans la réalisation de son trajet.

Pour être reçu à l'épreuve CIR, il faut obtenir un minimum de 17 points et de pas commettre d'erreur éliminatoire.

ÉVALUATION

❖ MODALITÉS D'ÉVALUATION THÉORIQUE

Les stagiaires réalisent des tests quotidiens sur les thèmes abordés. Ils disposent de l'outil *prépacode* pour s'entraîner en ligne. Les résultats sont synchronisés avec la fiche de suivi de l'élève dans un dossier personnel sur une base de données (BCD) sur le site www.enpc-center.fr. Cette base de données permet de s'assurer du niveau de l'élève avant son passage à l'examen.

Afin de passer son examen de code, l'élève en fait la demande au secrétariat. Nous consultons ensuite sa fiche de suivi pédagogique sur le site www.enpc-center.fr.

Deux cas de figures peuvent alors se présenter :

- L'élève maîtrise les 10 thèmes théoriques. Nous lui proposons donc une place pour se présenter à l'examen,
- L'élève a des résultats que nous jugeons insuffisants. Nous l'invitons à retravailler tout ou partie des thèmes abordés.

En définitive, l'élève peut choisir d'utiliser sa place d'examen contractuelle, même si nous lui déconseillons, faute de préparation.

Pour l'examen, l'élève devra se munir de sa pièce d'identité. Il devra satisfaire les exigences d'âge, être enregistré auprès de la préfecture et disposer de son numéro NEPH.

❖ MODALITÉS D'ÉVALUATION PRATIQUE

A la fin de chaque leçon, le moniteur partage un bilan oral avec le stagiaire qui est reporté sur le livret personnel d'apprentissage

Ce dossier est consultable par le stagiaire et l'équipe pédagogique. Il permet de mesurer l'évolution des connaissances et des compétences du stagiaire.

Un examen blanc est effectué lors de la 3^{ème} visite pédagogique, pour s'assurer du niveau du candidat.

Pour l'examen, l'élève devra se munir de sa pièce d'identité. Il devra satisfaire les exigences d'âge, être enregistré auprès de la préfecture et disposer de son numéro NEPH.

VALIDATION

❖ *VADILATION THÉORIQUE (ETG)*

La validation de la partie théorique est sanctionnée par l'obtention de l'ETG.

Une fois validé, l'ETG reste valable 5 ans dans les limites de 5 passages de l'examen pratique. Au-delà de 5 tentatives, le candidat devra repasser l'examen de code.

❖ *VADILATION PRATIQUE PERMIS CE*

A l'issue de l'examen, l'examineur complète le certificat d'examen du permis de conduite (C.E.P.C). Il note sur celui-ci les erreurs commises par le candidat. Il est disponible sous 48 heures et envoyé à notre intention par courriel.

A réception, ou lors de la remise de l'attestation de formation pour le permis A, le stagiaire devra effectuer la demande de son permis via le site www.ants.gouv.fr.

Vous pourrez suivre l'état d'avancement de votre demande en ligne depuis ce site.

LIEU DE LA FORMATION

Au sein du centre Moto n'go, situé L'angle du Chemin de la Noue Rousseau – 91120 Le Plessis Paté.